

Nouveauté dans la collection *Insee Références* **La France dans l'Union européenne**

L'Insee et le service statistique public présentent un état des lieux statistique de la société et de l'économie françaises en regard des 27 autres États membres.

Pour éclairer la situation européenne, « La France dans l'Union européenne » présente 5 dossiers et 25 fiches qui abordent, de manière synthétique, les questions liées à la population, aux conditions de vie, au marché du travail et à l'économie. Parmi ces travaux, l'ouvrage présente 3 contributions inédites :

- L'Union européenne (UE) : une puissance économique « unie dans la diversité »
- Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques (CSE)
- Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »

L'Union européenne (UE) : une puissance économique « unie dans la diversité »

- L'UE, moins riche que les États-Unis, a interrompu son processus de rattrapage

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au premier choc pétrolier (1973), les pays d'Europe de l'Ouest comblaient progressivement leur retard vis-à-vis des États-Unis. Ce phénomène de rattrapage s'est interrompu au début des années 1980, et l'écart de richesse produite par habitant entre l'UE15 et les États-Unis fluctue depuis lors entre **25 et 30 %**.

Si l'on considère les pays qui forment aujourd'hui l'UE à 28, l'écart de richesse par habitant se réduit légèrement du début des années 2000 à 2008, sous l'effet du rattrapage des économies antérieurement communistes. Cet écart devrait continuer à se réduire une fois le choc de la crise financière absorbé, pour se rapprocher de l'écart entre l'UE15 et les États-Unis.

- L'UE se différencie des États-Unis par un taux d'emploi plus dynamique, et une productivité du travail plus faible

La dynamique du taux d'emploi est plus favorable pour l'UE15 de 1992 à 2012, en particulier grâce à une hausse du taux d'activité. En revanche, la productivité apparente du travail a crû plus vite aux États-Unis sur les vingt dernières années, en partant d'un niveau déjà supérieur.

Cet effet peut probablement être attribué à une meilleure intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'économie américaine, ainsi qu'à l'impact des politiques d'« enrichissement de la croissance en emploi » menées dans les pays européens.

- L'UE est une économie plus équilibrée que celle des États-Unis

En 2012, le déficit public (**3,9 % du PIB**) et la dette publique (**85,0 % du PIB**) de l'ensemble de l'UE28 sont, malgré une nette augmentation durant la crise, plus faibles qu'aux États-Unis (respectivement 8,3 % et 102,7 % du PIB) et qu'au Japon (10,1 % et 238,0 % du PIB).

En 2013, l'UE affiche une balance commerciale excédentaire, pour les biens comme pour les services.

- Les hétérogénéités au sein de l'UE sont accrues avec la crise de 2008 et conduisent à distinguer quatre grands groupes de pays

- Les « pays de l'Est » (pays baltes, Bulgarie et Roumanie) dans une phase de rattrapage avant la crise et qui ont connu un coup d'arrêt brutal suite à la crise.
- Les « pays du centre de l'Europe » (Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Malte) dans une phase de rattrapage également, se distinguent cependant du groupe précédent par le moindre impact de la crise sur leur économie.
- Les « pays de la périphérie » (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne, Chypre et, dans notre classification, le Royaume-Uni) qui ont connu durant la crise un affaiblissement de la croissance,

une augmentation du taux de chômage et un accroissement de la dette publique plus importants que dans les autres pays européens.

- **Les « pays de l'Ouest et du Nord »** (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et Suède) qui ont pour caractéristique commune d'être des économies matures ayant montré une relative résilience à la crise.

Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques (CSE)

- **En 2011, 218 millions de personnes travaillaient dans l'Union européenne (UE27)**

Un nouvel outil statistique européen permet de répartir la population active en sept groupes socio-économiques homogènes, allant du cadre dirigeant à l'employé le moins qualifié.

- **Risque de chômage et instabilité de l'emploi sont l'apanage des personnes ayant une profession peu qualifiée**

Dans chacun des pays de l'UE, le risque de chômage des plus de 25 ans est inégal suivant la CSE considérée : il est en moyenne de **14 %** pour les professions peu qualifiées, contre **3 %** pour les cadres experts.

De même, l'instabilité de l'emploi (indicateur de *turn-over*) est maximum pour les professions peu qualifiées (**20 %** des personnes peu qualifiées sont en poste depuis moins d'un an, soit 10 points de plus que pour les cadres experts). Le temps partiel est une autre caractéristique des professions peu qualifiées : **36 %** contre **17 %** chez les cadres experts et professions intermédiaires.

Les peu-qualifiés cumulent, presque partout en Europe, moindre temps de travail et bas salaires.

- **Évolution de l'emploi dans l'UE de 2008 à 2011 des situations diverses selon les États et les secteurs**

En 2009, l'emploi chute dans presque tous les pays (**-1,8 %** pour l'UE27)

- Entre 2008 et 2011, l'emploi a crû de plus de 1 % dans 6 pays (Suède, Luxembourg, Allemagne, Pologne, Autriche, Belgique) représentant 31 % des actifs occupés.
- À l'opposé, le repli de l'emploi a été supérieur à 5 % dans 10 pays (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Bulgarie, Slovaquie, Danemark et les trois républiques baltes) représentant 19 % des Européens qui travaillent.
- Enfin, 10 pays ont connu un recul de l'emploi de 0,5 % (France) à 3 % (Slovaquie).

Entre 2008 et 2011, l'emploi se contracte de plus de **14 %** dans la construction après l'éclatement de la bulle immobilière survenue dans plusieurs pays. Dans les industries manufacturières, la baisse de l'emploi est presque aussi marquée (**-10 %** en moyenne). Le repli est également important dans le commerce, l'agriculture, le transport et l'administration.

À l'inverse, quelques secteurs résistent : **9 %** de croissance de l'emploi dans la santé et l'action sociale, **5 %** dans l'éducation et les activités de services administratifs et de soutien et **7 %** dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

- **L'emploi des ouvriers qualifiés recule partout en Europe alors que celui des cadres (dirigeants et experts) résiste**

- Le nombre des cadres augmente d'environ 5 % entre 2008 et 2011, alors que dans toutes les autres CSE l'emploi est en repli.
- Pour les professions intermédiaires et les employés qualifiés, travaillant fréquemment dans le secteur tertiaire moins affecté par la crise, ce repli est limité (autour de 1 %).
- La mauvaise conjoncture de l'industrie et de la construction a touché de plein fouet les ouvriers qualifiés, dont l'emploi a reculé d'un peu plus de 10 %.
- Enfin, les postes peu qualifiés subissent une baisse de l'emploi inférieure à 3 % concentrée sur les postes d'ouvriers peu qualifiés (environ -8 %).

Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »

- **Qu'appelle-t-on « sortants précoces » dans l'UE ?**

Dire qu'un jeune est en situation de sortie précoce du système scolaire, c'est dire qu'il est doté d'un faible niveau d'études, qu'il est sorti du système scolaire et ne bénéficie d'aucune sorte de formation.

Par ailleurs, sont définis comme « faible niveau d'études », les diplômés inférieurs ou équivalents à la fin de premier cycle de l'enseignement secondaire.

- **La France fait légèrement mieux que la moyenne européenne**

En 2012, dans l'UE, le taux de sortants précoces, en part des jeunes de 18 à 24 ans, est de **12,7 %**. En France, où la cible pour 2020 a été fixée à 9,5 % (au lieu des 10 % fixés par l'UE), ce taux est de **11,6 %**, soit environ 600 000 jeunes sur plus de cinq millions. Ce chiffre n'a pas significativement baissé depuis 2003.

- **Moins de sortants précoces dans les systèmes d'éducation peu sélectifs et professionnalisants**

La plupart des États membres du nord ou de l'est comptent moins de 12 % de sorties précoces, tandis que l'Espagne (24,9 %), Malte (22,6 %), le Portugal (20,8 %), ou l'Italie (17,6 %) connaissent des taux plus élevés, de même que la Roumanie (17,4 %).

Deux traits des systèmes éducatifs sont propices à de faibles proportions de sortants précoces : d'une part, la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle (« tronc communs » non sélectifs), d'autre part, le développement des enseignements professionnels secondaires de second cycle.

- **Les jeunes femmes sorties précocement du système scolaire sont davantage confrontées à l'inactivité**

Les difficultés d'insertion professionnelle et d'insertion sont sensiblement accentuées pour les jeunes non diplômés, par comparaison avec les jeunes diplômés. La crise a tendance à accroître cet écart.

La situation des sortants précoces face au marché du travail laisse apparaître des configurations contrastées selon le sexe. Les jeunes hommes sont plus fréquemment en emploi et au chômage. Les femmes, dont le taux de sortie précoce est en moyenne de l'UE de quatre points inférieur à celui des hommes, sont quant à elles davantage dans des situations d'inactivité.

Les autres études disponibles dans l'Insee Références

- **Les inégalités de niveaux de vie en France sont dans la moyenne européenne**

Comment mesurer les inégalités de niveau de vie ?

*Selon la convention adoptée en Europe, le **seuil de pauvreté** est fixé dans chaque pays à 60 % du niveau de vie médian de ce pays. Le **taux de pauvreté** est la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.*

*Le **coefficient (ou indice) de Gini** est un indicateur synthétique de disparité. Il varie entre 0 (tous les niveaux de vie sont égaux) et 100 % (situation la plus inégalitaire) et augmente avec le niveau de disparité.*

- **17 % des Européens et 14 % des Français sont en situation de pauvreté monétaire**

En 2011, le taux de pauvreté s'élève en France à 14,1 %, soit 8,6 millions de personnes. C'est 3 points en dessous de la moyenne européenne (17,1 %). Les 3/4 des Français se situent sur la moitié supérieure de l'échelle des niveaux de vie en Europe (en termes de pouvoir d'achat).

- **En 2012, près d'une personne sur cinq vivant en France était en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre une sur quatre en Europe**

En France, ce risque a légèrement augmenté entre 2008 et 2012, passant de 18,5 % à 19,1 %. Il a cependant moins augmenté qu'en Europe en moyenne (+ 1,0 point).

- **Évolution contrastée des inégalités au sein de l'UE depuis la crise**

Entre 2007 et 2011, le niveau de vie médian a augmenté en France (+ 0,6 % par an en moyenne). Les inégalités ont plus augmenté en France que dans l'Union européenne : entre 2007 et 2011, le coefficient de Gini croît en France de 0,7 point, alors qu'il recule de 0,3 pour l'UE.

- **Les adultes en âge de travailler ont été les plus fortement touchés par la crise**

Au niveau européen, ce sont les adultes en âge de travailler qui ont été les plus touchés par la crise, en lien avec l'augmentation du chômage. Cette situation s'est répercutée sur celle de la population mineure (0-17 ans). En revanche, les personnes âgées de 65 ans ou plus ont été relativement préservées, car le niveau des retraites n'a souvent été que peu affecté.

- **Les dépenses de protection sociale amortissent la perte de revenus des ménages et limitent la hausse de la pauvreté**

En France, en 2011, les transferts sociaux réduisent le niveau du taux de pauvreté de 41 %, sensiblement plus que dans l'ensemble de l'Union européenne (35 %).

- **En France, l'effet d'atténuation de la pauvreté lié aux dépenses de protection sociale s'est amoindri en 2010 et 2011**
- **Les échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne**
 - **Avec les pays tiers, les importations ralentissent et les exportations accélèrent depuis 2010**

Le bloc constitué des pays asiatiques à forte croissance – Chine, Hongkong, Singapour, Corée du Sud et Taiwan – est le second client de l'UE après les États-Unis et devant la Russie. C'est la zone vers laquelle les exportations progressent le plus depuis 2008 (plus de la moitié de la hausse des exportations de l'UE vers les pays tiers entre 2008 et 2012 est portée par ce bloc).
 - **La France, premier exportateur européen vers les pays tiers**

La France, avec 18 % des exportations de l'UE vers les pays tiers, est le 1er exportateur extracommunautaire. Premier exportateur de boissons, notamment grâce aux ventes de vins, elle réalise 30 % des exportations européennes de boissons vers les pays tiers en 2012. Elle profite en particulier de la forte demande de l'Asie du Nord qui est devenue son premier client extracommunautaire.
 - **Des parts de marché en recul sur la scène européenne**

Toutes destinations confondues, la France est en 2012 le 3e exportateur européen derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. Si ses exportations sont en croissance continue depuis 2000 – sauf pendant la crise de 2009 – cette croissance est plus faible que celle des autres principaux exportateurs européens. La France réalise 13,7 % des exportations des pays de l'UE en 2012, soit 3.8 points de moins qu'en 2000.
 - **Fruits et légumes frais ou transformés : le premier déficit de la France**

La France présente un déficit du fait de l'achat de produits exotiques notamment avec les pays de l'UE. Entre 2000 et 2012, les exportations françaises (+ 2,7 % par an) progressent lentement, tandis que les importations sont plus vives (+ 4,1 % par an).

Vingt-cinq fiches thématiques

Elles complètent ces analyses et fournissent les chiffres essentiels, commentés et illustrés, sur les thèmes suivants : **union monétaire, population, conditions de vie et société, marché du travail, économie.**



Comment se procurer l'ouvrage :

Pour les journalistes : l'ouvrage est disponible au Bureau de presse de l'Insee :
Tél : 01 41 17 57 57 ou bureau-de-presse@insee.fr

Pour vos lecteurs :

Cet ouvrage est disponible, dès levée d'embargo, gratuitement sur www.insee.fr -
rubrique [Publications et services](#)

Il peut être également acheté en ligne : www.webcommerce.insee.fr et chez les libraires.

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57

Fax : 01.41.17.68.95

bureau-de-presse@insee.fr